

## DELEGATION DE SIGNATURE

Le Président de l'Université Toulouse Capitole, Monsieur Hugues KENFACK,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts ;

donne délégation de signature à Madame Corinne BONIFFAY, Ingénieur d'études hors classe, Directrice des Ressources Humaines

à l'effet de signer, pour l'Université Toulouse Capitole,

- les convocations des candidats aux concours
- les convocations des membres des jurys
- les arrêtés de congés ordinaires de maladie
- les arrêtés de congés de longue durée
- les arrêtés de congés de longue maladie
- les arrêtés de congés de maternité
- les arrêtés de congés de paternité
- les autorisations d'absences pour garde d'enfant malade
- les demandes de prise en charge de frais de transport
- les bons de commande pour remboursement des factures de frais médicaux
- les attestations d'ouverture de droits au chômage
- les attestations de fermeture de droits au chômage
- les avenants rectificatifs de contrats pour erreur matérielle
- les attestations de recrutement comme Chargé de Travaux Dirigés
- les procès-verbaux d'installation

En cas d'absence de Madame Corinne BONIFFAY, Monsieur Sébastien LAFONT, Ingénieur d'Etudes, Adjoint à la Directrice des Ressources Humaines, reçoit délégation pour signer les documents ci-dessus mentionnés.

La présente délégation prend effet à la date de sa publication sur le site internet de l'établissement.

Il est mis fin à la délégation de signature consentie à Madame Corinne BONIFFAY et Monsieur Sébastien LAFONT en date du 18 octobre 2022.

Fait à Toulouse, le 6 juillet 2023

La délégataire,



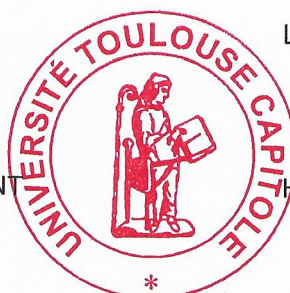
Corinne BONIFFAY

Le délégataire,



Sébastien LAFONT

Le Président,



Hugues KENFACK